



l'Assurance Maladie

Agir ensemble, protéger chacun

MÉMO ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX

Dès votre arrivée en France, et après votre inscription dans votre établissement d'enseignement supérieur, suivez les démarches pour bénéficier de la prise en charge de vos frais de santé pendant la durée de vos études :

1

INSCRIVEZ-VOUS SUR LE SITE : ETUDIANT-ETRANGER.AMELI.FR



Saisissez les informations obligatoires

- Nom
- Prénom(s)
- Date de naissance
- Pays de naissance
- Adresse e-mail
- Adresse postale en France
- Numéro de téléphone



Déposez les pièces justificatives obligatoires

- **Passeport/carte d'identité**
- **Titre de séjour**
- **Copie intégrale de l'acte de naissance/extrait de l'acte de naissance avec filiation (pièce établie par le consulat)**
- Attestation de scolarité pour l'année en cours
- Attestation d'autorisation parentale (- de 16 ans)
 - IBAN
- Pièces complémentaires à déterminer selon le pays d'origine

2

CRÉEZ VOTRE ESPACE PERSONNEL



Téléchargez votre attestation provisoire d'affiliation à la Sécurité sociale

✓
Déposez les pièces
justificatives **manquantes ou
non conformes** dans votre
espace personnel

✓
Dès que vous recevez un message
vous attribuant un Numéro de
Sécurité sociale français (NIR)...

✓
...téléchargez votre attestation
définitive d'affiliation
à la Sécurité sociale

Vous dépendez de la caisse d'assurance maladie de votre lieu de résidence.
CETTE DÉMARCHE N'EST À EFFECTUER QU'UNE SEULE FOIS À VOTRE ARRIVÉE.

LE SITE ETUDIANT-ETRANGER.AMELI.FR

Afin de bénéficier de l'Assurance Maladie tout nouvel étudiant international doit s'inscrire sur le site internet prévu à cet effet :

etudiant-etranger.ameli.fr



Ce site internet dédié – disponible en français, en anglais et en espagnol – et accessible grâce à une aide en mandarin et en arabe, constitue un espace privilégié entre les étudiants étrangers et l'Assurance Maladie.



BESOIN D'AIDE ?

Consultez le tuto accessible sur etudiant-etranger.ameli.fr, rubrique [Besoin d'aide](#)

3

UNE FOIS VOTRE AFFILIATION FINALISÉE, VOUS RÉALISEZ DES ACTIONS COMPLÉMENTAIRES AFIN D'ÊTRE REMBOURSÉ DE MANIÈRE PLUS SIMPLE ET RAPIDE



Vous déclarez un médecin traitant lors d'une consultation

auprès d'un médecin
en France



Vous remplissez et retournez le formulaire carte Vitale à réception en fournissant vos pièces justificatives

- Photo d'identité récente
- Pièce d'identité



Vous ouvrez votre compte personnel ameli

sur ameli.fr ou via
l'application ameli



Vous pouvez prendre une complémentaire santé

L'Assurance Maladie rembourse une partie des frais de santé, c'est pourquoi il est conseillé d'adhérer à une complémentaire santé pour être mieux remboursé.

Si vous avez de faibles revenus, avec la **Complémentaire santé solidaire**, vous n'aurez plus à payer ces frais de santé dans la plupart des cas.



VOUS ÊTES ÉTUDIANT ET VOUS ALLEZ ARRIVER EN FRANCE POUR VOS ÉTUDES ?

Souriez, vous êtes assuré !
Inscrivez-vous sur etudiant-etranger.ameli.fr



Préparez votre arrivée en France et pensez à votre protection sociale !

L'inscription à l'Assurance Maladie est **gratuite et obligatoire**. Elle vous permettra de bénéficier du remboursement de vos frais de santé pendant toute la durée de vos études.

Vos démarches d'inscription à l'Assurance Maladie

Dès votre arrivée sur le territoire français et après avoir obtenu votre attestation d'inscription dans votre établissement d'enseignement supérieur, vous devrez vous inscrire sur le site dédié de l'Assurance Maladie etudiant-etranger.ameli.fr. Vous devrez fournir les informations obligatoires et y déposer les pièces justificatives demandées.

Pour découvrir le site avant votre inscription, retrouvez-le [ici](#).

Vos documents à préparer pour votre venue en France

Avant votre arrivée en France, munissez-vous des documents suivants au format numérique :

- **Justificatif d'Etat civil**
- **Justificatif d'identité (passeport, carte d'identité,...)**
- **Visa étudiant**

Après votre arrivée en France, pour effectuer **votre inscription à l'Assurance Maladie**, vous aurez également besoin de :

- **Attestation d'inscription pour l'année universitaire en cours**, fourni par votre établissement
- **Titre de séjour**, fourni par la préfecture

Procurez-vous l'ensemble de ces documents le plus rapidement possible afin de finaliser au plus vite votre inscription.

Pour vous aider dans votre future inscription, suivez le [tuto](#) sur le site etudiant-etranger.ameli.fr dans la rubrique « Besoin d'aide ».

Retrouvez sur ameli.fr toutes les infos utiles et abonnez-vous à « [mes tips santé](#) » sur Instagram.



VOUS ÊTES ÉTRANGER ET VOUS VENEZ D'ARRIVER EN FRANCE POUR VOS ÉTUDES ?

Souriez, vous êtes assuré !
Inscrivez-vous sur etudiant-etranger.ameli.fr



Vous êtes étudiant international et vous êtes inscrit à l'Assurance Maladie

Pour rappel, l'inscription à l'Assurance Maladie est **gratuite et obligatoire**. Elle vous permet de bénéficier du remboursement de vos frais de santé pendant toute la durée de vos études.

Vos démarches de santé pour être vite et bien remboursé

Une fois votre inscription à l'Assurance Maladie faite et pour garantir la bonne prise en charge de vos frais de santé, il est **essentiel de réaliser les démarches suivantes** :

- **Déclarer votre [médecin traitant](#)** pour vous assurer d'un meilleur suivi médical et d'être mieux remboursé. Il propose des soins adaptés et vous oriente vers un médecin spécialiste si besoin.
- **Adhérer à une complémentaire santé** pour compléter le remboursement de l'Assurance Maladie. Si vos ressources sont modestes, l'Assurance Maladie peut vous aider avec la [Complémentaire santé solidaire](#).
- **Commander votre carte vitale à réception du formulaire carte vitale**. La carte vitale est à présenter lors de vos rendez-vous médicaux. Elle contient tous les renseignements nécessaires au remboursement de vos frais de santé et à la prise en charge en cas d'hospitalisation.
- **Ouvrir votre compte ameli** sur l'app ameli (à télécharger dans [Google Play](#) ou [App Store](#)) ou sur [ameli.fr](#) après avoir reçu votre carte vitale, afin de suivre vos remboursements, d'actualiser vos informations personnelles et d'accéder à l'ensemble des services en ligne.

*Si vous rencontrez une difficulté dans vos démarches avec l'Assurance Maladie, contactez le **3646** (service gratuit + prix appel) du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30. Sur demande, vous pouvez être mis en relation avec un téléconseiller qui pourra vous répondre en anglais et un rendez-vous pourra vous être proposé.*

Retrouvez sur [ameli.fr](#) toutes les infos utiles et abonnez-vous à « [mes tips santé](#) » sur Instagram.